

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

**N°2025-03-01**

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION « aménagement d'une traversée piétonne avec ilots**

Monsieur le Maire rappelle la convention du 3 juin 2024 passée entre la commune et le Département de l'Ain, concernant le projet d'une traversée piétonne sécurisée sur la RD 1083, pour relier le centre village et la gare au quartier situés à l'Ouest de la RD 1083, hors agglomération.

Il indique que l'avenant porte sur la pose de deux panneaux A13b « passage piétons » à leds clignotantes, et sur son financement. Ces panneaux seront implantés de chaque côté du passage piétons, alimentés par panneaux solaires et ne fonctionneront que lorsqu'un véhicule sera détecté sur la RD 1083.

La commande de ce matériel sera assurée par la commune et le financement reprendra la clé de répartition des travaux.

Le Département de l'Ain versera à la Commune une participation financière d'un montant forfaitaire de 1 615.53 HT, correspondant à 25% du coût total.

Le Département assurera la pose ainsi que la mise en service et la commune s'engage sur les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de cette signalisation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant ;

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur MANCINI Cédric, maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve favorablement l'avenant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Signé électroniquement par : Cédric  
MANCINI  
Date de signature : 26/03/2025  
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

**N°2025-03-02**

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : REPORT DE LA SUBVENTION 2024 EN FAVEUR DU FOYER RURAL**

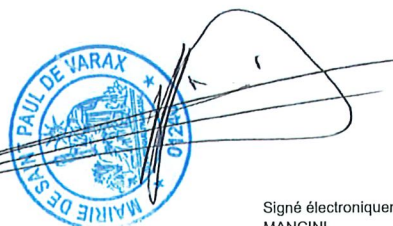
Madame Blandine DESBOS, adjointe au maire, explique que la délibération du 4 novembre 2024 prise en faveur du foyer rural devient caduque. Elle précise que la subvention de 200€ octroyée au foyer rural n'a pas pu être versée, en raison de l'ouverture tardif d'un compte bancaire.

Elle demande de reporter la subvention de 2024, sur l'année 2025 afin de ne pas pénaliser le bon fonctionnement du foyer rural.

Après avoir écouté l'exposé de l'adjointe au maire, le CONSEIL MUNICIPAL émet un avis favorable à ce report et demande à la secrétaire générale en charge du budget, de faire le nécessaire pour effectuer le virement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par : Cédric  
MANCINI  
Date de signature : 27/03/2025  
Qualité : Maire



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

**N°2025-03-03**

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2025**

Monsieur le maire explique qu'il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2025. Il rappelle la suppression progressive puis totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression a été compensée dès 2021, par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la commune.

Rappelle également que depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation, (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2025 et de laisser les taux d'imposition comme suit :

- TAXE FONCIERE (bâti) : 28.21%
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 42.22%
- TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 14.42%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire, Cédric MANCINI**



Signé électroniquement par : Cédric  
MANCINI  
Date de signature : 27/03/2025  
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

**N°2025-03-04**

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : REPRISE DE L'EXCEDENT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025- PRINCIPAL**

**Au titre de l'année 2023 :**

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2023 à **877 461.61€**

Vu que le montant de l'excédent de l'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à **3 275.02€**

**Au titre de l'année 2024 :**

Vu le montant des restes à réaliser en dépenses qui s'élève au 31 décembre 2024 à **355 554.00€**

Vu que le maintien de l'excédent de clôture 2024 qui s'élève à **94 000€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP Principal 2025** comme suit :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reprendre les reports suivants :

**Au titre de l'année 2025 :**

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **723 810.51€**

- de reprendre à la ligne 001 (déficit reporté) dépenses d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de - **102 648.83€**

-de reprendre à la ligne 1068 affectation du résultat en recettes d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **364 202.83€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Signé électroniquement par : Cédric  
MANCINI  
Date de signature : 31/03/2025  
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

**N°2025-03-05**

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Vote du BP 2025- BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2025-PRINCIPAL - en détail, sur la partie de la section de fonctionnement et section d'investissement.

✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **1 818 365.00€**

✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **2 160 285.00 €**

✓

✓ Virement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **737 400.00€**

**Le budget primitif 2025 « PRINCIPAL » a été voté avec à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire, Cédric MANCINI**



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

N°2025-03-06

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : REPRISE DE L'EXCEDENT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025-  
ASSAINISSEMENT**

**Au titre de l'année 2023 :**Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2023 à **154 174.07€**Vu que le montant du déficit de l'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à **-107 700.41€****Au titre de l'année 2024 :**Vu le montant des restes à réaliser en dépenses qui s'élève au 31 décembre 2024 à **2 428.00€**Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP ASSAINISSEMENT 2025** comme suit :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reprendre les reports suivants :

**Au titre de l'année 2025 :**-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif ASSAINISSEMENT** la somme de **162 945.62€**- de reprendre à la ligne 001 (excédent reporté) recettes d'investissement sur le **budget primitif ASSAINISSEMENT** la somme de **17 998.87€**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric  
MANCINI  
Date de signature : 26/03/2025  
Qualité : Maire



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

N°2025-03-07

Date de convocation : 18-03-2025

Date d'affichage : 18-03-2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoir : Madame ABRAM-PASSOT Evelyne pouvoir à M. MANCINI Cédric, maire

Absent : Madame ANTON Dorothée

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

~~Mme ABRAM-PASSOT Evelyne~~

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

~~Mme ANTON Dorothée~~

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Vote du BP 2025- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2025- ASSAINISSEMENT - en détail, sur la partie de la section de fonctionnement et section d'investissement.

✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **274 947.00€**

✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **277 595.00 €**

✓

✓ Virement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **159 595.62€**

**Le budget primitif 2025 « ASSAINISSEMENT » a été voté avec à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire, Cédric MANCINI**



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :